

**Commune de Saint Hilaire de Brethmas**

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

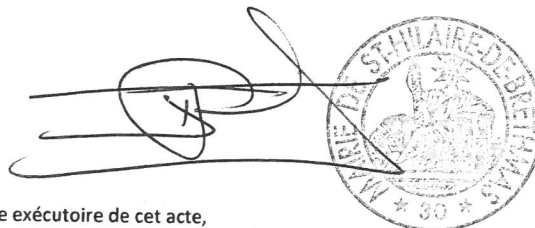
☎ 04 66 61 33 59 ☎ 04 66 61 02 05

**ARRETE DU MAIRE N° 2022-40****ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PARKING DE LA SALLE LOUIS BENOIT CHEMIN DU STADE LE JEUDI 14 JUILLET 2022.**

Le Maire de Saint Hilaire de Brethmas,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants, L2213-1 à L2213-6-1, L2131-1 et L2131-3 et L2224-13 à L2224-29;**Vu** le Code du Commerce, et notamment les articles L310-2, L310-5, L310-7 et R310-8 ;**Vu** le Code de la route, et notamment les articles R.417-10 et R 411-8 ;**Vu** le Code Pénal, et notamment les articles L321-7, R321-1, et R321-9 ;**Vu** l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée ;**Vu** la cérémonie du « 14 juillet » sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas le jeudi 14 juillet 2022 ayant lieu au Monument aux Morts situé parking salle Louis Benoit chemin du Stade.**Considérant** qu'il y a lieu de réserver des places de stationnement sur le parking de la salle Louis Benoit chemin du Stade pour le déroulement de cette cérémonie.**ARRETE****Article 1er :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements situés devant le Monument aux Morts sur le parking de la salle Louis Benoit chemin du Stade, le **jeudi 14 juillet 2022 de 08H00 à 13H00.****Article 2 :** La signalisation routière et le balisage interdisant le stationnement sur l'emplacement de parking situé devant le monument aux morts parking salle Louis Benoit chemin du Stade seront mis en place par les Services Techniques de la Commune de Saint Hilaire de Brethmas.**Article 3 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.**Article 5 :** Monsieur le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint, la Police Municipale et les Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vézénobres.

Fait à Saint Hilaire de Brethmas, le 4 juillet 2022

Le Maire,  
Jean Michel PERRET

Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).